



MAIRIE
D'ARCES SUR GIRONDE
17120

COMpte RENDU RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le lundi cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. **ROY Jean-Paul**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 Septembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12 Votants : 13 (un pouvoir)

Date affichage : 06 octobre 2015

PRÉSENTS : MM. ROY Jean-Paul, Maire, LEROY Bruno 1er Adjoint, Mmes ROUIL Chantal 2^{ème} Adjointe, BOULON Joëlle 3^{ème} Adjointe, ANGIBAUD Bernadette, BERNY Nicole, BOUREAU Isabelle, CAMBON Stéphanie, MM.BRUNEAU Jocelyn, CAILLÉ Sylvain, RAUTUREAU Xavier, SPENGLER Pierre.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme RAIMOND Marikia, M. RAGOT Francis, lequel avait remis un pouvoir à M. SPENGLER Pierre.

ABSENT : M. SEGUINAUD Jean-Christophe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme. BOUREAU Isabelle.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 04 Août 2015, lequel est approuvé à l'unanimité.

DE-49-2015

MISE EN OEUVRE DE LA PROCÉDURE D'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP) : étude du dossier à intervenir

Dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'Agenda d'Accessibilité Programmée concernant les Établissements Recevant du Public, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier élaboré par le bureau d'études Véritas de La Rochelle et remis en mairie le 28 septembre dernier. Neuf ERP ont été recensés pour notre collectivité, lesquels ont fait l'objet de la réalisation d'un rapport circonstancié pour chacun d'eux.

Chaque document est établi comme suit :

- état des lieux et actions à mener.

- ✓Note générale d'accessibilité
- ✓Estimation financière
- ✓Programme et déroulement de la mission
- ✓Accessibilité de l'établissement
- ✓Fiches de constats et propositions d'actions
- ✓Demandes de dérogations envisageables

Le Conseil Municipal,

▪Considérant que les délais de réalisation des travaux prévus pour les Ad'AP , selon les ERP, peuvent se définir sur trois années afin d'étaler le coût des dépenses à engager, estimé à environ 55 000 euros

- après avoir étudié l'ensemble du dossier,
- l'adopte dans son intégralité

▪Entérine le calendrier des opérations à effectuer comme suit :

Année 1- 2016 : travaux de signalétique, désencombrement des circulations intérieures, travaux extérieurs,(rampes d'accès, places de stationnement, cheminements extérieurs hors sanitaires) acquisition d'une boucle magnétique et d'une tablette pour le bureau d'accueil de la mairie

Année 2- 2017 : travaux sur les sanitaires publics- salle des fêtes et rue Saint-Martin-

Après obtention de l'autorisation d'urbanisme à intervenir

Année 3- 2018 : changement des menuiseries extérieures et intérieures

▪Sollicite des dérogations, telles qu'exposées dans les rapports concernés, pour :

- la salle des fêtes (scène non accessible)
- l'église classée (présence de marches à l'extérieur et intérieur)
- le cimetière (cheminements en gravillons- absence d'éclairage)

▪ décidera de la faisabilité de l'exécution de certains travaux en régie municipale afin de réduire l'impact financier de l'opération

▪ sollicitera, pour les gros travaux, des subventions auprès de l'État- au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Département- dans le cadre du Fonds de revitalisation des petites communes

Monsieur Le Maire est chargé de déposer ce dossier en deux exemplaires à la Préfecture et la DDTM de La Charente-Maritime.

DE-50-2015

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES- PROGRAMMATION 2015- pour études de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de restauration de la croisée du transept de l'église

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre du 07 août 2015 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, conservation régionale des monuments historiques, concernant les études de maîtrise d'œuvre liées aux travaux de restauration de la croisée du transept de l'église, qui peuvent faire l'objet d'une aide financière sur le budget 2015 du ministère de la culture et de la communication.

Le montant de ces études, faisant l'objet de la demande de subvention pour cette année 2015- tranche1- est évalué à 6 298,50 euros hors taxes, soit 7 558,20 euros TTC.

L'aide financière de l'État pourrait être de l'ordre de 35 % du montant subventionnable estimé 6 298,50 euros hors taxes, soit la somme de 2 204,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le programme d'études- tranche 1- pour un montant de 6 298,50 euros hors taxes
- De solliciter le concours financier de l'État à hauteur de 35% de 6 298,50 euros, soit 2 204,00 euros.

- Certifie que le financement nécessaire à l'exécution de cette opération a été prévu au budget communal de l'exercice 2015,

- Assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération

- Arrête le plan de financement comme suit :

État (Ministère de la culture et de la communication)	2 204,00 €
Département (conservation des édifices inscrits) 25%sollicités	1 574,00 €
Fonds propres	2 520,50 €

- Atteste que le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

▪Etudes de projet: délais d'études mi-octobre jusqu'à mi-novembre.

▪ATMH (autorisation de travaux sur MH): remise du dossier 15 octobre pour instruction.

- Précise que la commune a la libre disposition de l'immeuble concerné

- Précise que la commune peut récupérer la TVA en partie (16,404%), par le biais du Fonds de Compensation de la TVA et en fonction des directives préfectorales en vigueur

- Indique que le numéro siret de la collectivité est le suivant : 211 700 158 00010

- Certifie que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les études avant que le dossier ne soit déclaré complet.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires corroborant cette décision.

DE-51-2015

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT pour études de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de restauration de la croisée du transept de l'église

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de la Charente-Maritime, dans le cadre de la conservation et la restauration du patrimoine, peut apporter une aide financière, de l'ordre de 25% sur le montant des études de maîtrise d'œuvre liées aux travaux de restauration de la croisée du transept de l'église, qui ont été retenues par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le montant de ces études, faisant l'objet de la demande de subvention pour cette année 2015- tranche1- est évalué à 6 298,50 euros hors taxes, soit 7 558,20 euros TTC.

L'aide financière du Département pourrait être de l'ordre de 25 % du montant subventionnable estimé 6 298,50 euros hors taxes, soit la somme de 1 574,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le programme d'études- tranche 1- pour un montant de 6 298,50 euros hors taxes
- De solliciter le concours financier du Département de la Charente-Maritime à hauteur de 25% de 6 298,50 euros, soit 1 574,00 euros.
- Certifie que le financement nécessaire à l'exécution de cette opération a été prévu au budget communal de l'exercice 2015,
- Assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- Arrête le plan de financement comme suit :

Département (conservation des édifices inscrits) 25%	1 574,00 €
État (Ministère de la culture et de la communication) 35%	2 204,00 €
Fonds propres	2 520,50 €
- Atteste que le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :
 - Etudes de projet: délais d'études mi-octobre jusqu'à mi-novembre.
 - ATMH (autorisation de travaux sur MH): remise du dossier 15 octobre pour instruction.
- Précise que la commune a la libre disposition de l'immeuble concerné
- Précise que la commune peut récupérer la TVA en partie (16,404%), par le biais du Fonds de Compensation de la TVA et en fonction des directives préfectorales en vigueur
- Indique que le numéro siret de la collectivité est le suivant : 211 700 158 00010
- Certifie que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les études avant que le dossier ne soit déclaré complet.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires corroborant cette décision.

DE-52-2015

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 pour la prise en charge de la participation du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural au remplacement d'un foyer- Chemin de l'Église

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural est intervenu pour le remplacement d'un foyer vétuste- chemin de l'Église- et a pris en charge 50% de la dépense, soit 245,85 euros sur un total de 491,70 euros.

Pour permettre d'intégrer cette participation dans la comptabilité communale, il y a lieu de voter les crédits supplémentaires suivants afin de réaliser l'opération d'ordre budgétaire nécessaire.

Exercice 2015

•Section investissement

Dépenses - article 21534- "Travaux réseau électrification"- montant 246 euros

Recettes - article 1326- "subvention du SDEER" montant 246 euros

Adopté à l'unanimité.

DE-53-2015

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2014- DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
« ROYAN ATLANTIQUE »**

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, La Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique » a transmis le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées, approuvé par le Conseil Communautaire le 29 juin 2015.

Il retrace le bilan de la collecte, le transport et le traitement des eaux usées pour l'assainissement collectif et le contrôle technique des installations neuves et la vérification du bon fonctionnement des installations existantes pour l'assainissement non collectif.

Après avoir étudié ce rapport présenté par monsieur Le Maire, le Conseil Municipal conclut que ce document n'appelle aucune observation de sa part.

Il sera mis à la disposition du public en mairie durant un mois.

DE-54-2015

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
« ROYAN ATLANTIQUE » - ANNÉE 2014**

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, approuvé par le Conseil Communautaire le 29 juin 2015.

Après avoir étudié ce rapport présenté par monsieur Le Maire, le Conseil Municipal conclut que ce document n'appelle aucune observation de sa part.

Il sera mis à la disposition du public en mairie durant un mois.

DE-55-2015

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
« ROYAN ATLANTIQUE » ANNÉE 2014**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique », au titre de l'année 2014, lequel présente les différentes composantes techniques, économiques et commerciales de la gestion de la délégation de service public de transport.

Ce document se tient à la disposition des élus au secrétariat de la mairie.

DE-56-2015

**PROJET D'ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN Rue du Repos : Étude de l'avis du
domaine sur la valeur vénale**

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée qu'il serait opportun de réaliser des places de stationnement le long de la rue du Repos, près du cimetière, sur la parcelle cadastrée section ZN numéro 92, - propriété consorts Bruneau- sur 85 mètres de longueur pour 6 mètres de largeur, soit 510 m² environ, ayant constaté que le parking créé récemment n'était pas suffisant.

Cet espace avait été classé en « emplacement réservé à la commune » sur le Plan Local d'urbanisme en vigueur.

A cet effet, l'avis du Domaine a été recueilli, déterminant la valeur vénale du bien à hauteur de 245 euros, montant pouvant éventuellement être majoré de 10 % maximum à titre de marge de négociation.

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de réaliser des places de stationnement supplémentaires à proximité du cimetière,

après en avoir délibéré, décide :

- De procéder à l'acquisition d'une bande de terrain de 6 mètres de largeur sur une longueur de 85 mètres, soit 510 m², en prolongement de la Rue du Repos, sur la parcelle cadastrée section ZN numéro 92, « Pièces de La Croix », appartenant aux consorts BRUNEAU, pour la somme de cinq cents euros (500 €), frais notariés et divers à la charge de l'acquéreur.

Monsieur Le Maire est chargé de prendre l'attache des propriétaires afin de leur faire part de la présente décision.

DE-57-2015

DEMANDE DE SUBVENTION POUR SÉJOUR SCOLAIRE

Monsieur Le Maire donne lecture d'une demande de subvention pour un séjour scolaire,- voyage pédagogique en Andalousie- émanant du lycée Bernard Palissy de Saintes, pour une élève domiciliée sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer la somme de 50 euros en faveur du lycée Bernard Palissy de Saintes pour le séjour scolaire en Andalousie, programmé du 25 avril au 02 mai 2016.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal

DE-58-2015

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion de la commémoration de l'Armistice, le Conseil Municipal décide la prise en charge sur le budget communal 2015 de :

La prestation de la fanfare, gerbe de fleurs, vin d'honneur.

Rendez-vous devant l'école - heure à définir- , dépôt de gerbe au monument aux morts au cimetière.

Le vin d'honneur se déroulera à la salle des Fêtes.

DE-59-2015

LE POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Madame Rouil, Adjointe au Maire, rend compte de la rentrée des classes du RPI.

Effectifs

À Épargnes : 2 classes pour 35 enfants de maternelle

Sur le site de Chenac saint-Seurin d'Uzet : 1 classe pour 21 enfants- CP et CE1

À Arces : 2 classes pour 47 élèves, dont 26 en CE2 CM1 et 21 en CM2

Restauration

Les repas destinés au site de Chenac sont préparés par la cantinière d'Épargnes.

L'introduction des produits BIO et locaux sont de plus en plus proposés aux enfants

Garderies péri-scolaires

Les sites d'Épargnes et Arces proposent des garderies de 7 h à 9 h et de 16h30 à 19h.

Coût de la garderie le matin : 0,70 euro/ heure

Coût garderie le soir : 1,70 euros de 16h30 à 19h, goûter compris.

Transports

La CARA a amélioré considérablement ses prestations. Des bus, des minibus transportent les enfants sans temps d'attente important. Un agent du sivos accompagne les enfants pour assurer leur sécurité.

Le mercredi à 12h, les enfants partant pour le SIVOM de Cozes, sont transportés gratuitement par le SIVOM. Arrivée à Cozes à 12h30.

Les TAPS- Temps d'Activités Péri-Scolaires

Les activités péri- scolaires sont gratuites ; les trois sites proposent de nombreuses activités :

réalisation d'objets pour le Téléthon, décoration pour la fête des fleurs, bénévoles parlant de leur métier, de leur passion.

Informatique

Le SIVOS a amélioré le parc informatique par l'achat d'ordinateurs portables.

DE-60-2015

TRAVAUX DIVERS SUR VOIRIE COMMUNALE

Monsieur Leroy, Adjoint au Maire, rend compte des travaux divers réalisés sur la voirie communale, savoir :

- du 07 au 11 septembre dernier, le personnel communal a réalisé la pose de 117 mètres de buses sur la route de Talmont
- Sécurité routière : deux miroirs ont été installés sur la route de l'Estuaire – « Brézillas », pour faciliter la visibilité depuis la route de La Passe et la route des Traversis
- Dans le cadre de la prévention routière, un comptage de vitesse a été réalisé par la Direction des Infrastructures du Département, durant la période du 20 au 30 mars 2015, sur la RD 114 sens Arces ⇨ Barzan et Barzan ⇨ Arces .

DE-61-2015

RECENSEMENT DE LA POPULATION ANNÉE 2016

Dans le cadre des opérations de recensement de la population qui interviendront du 21 janvier au 20 février 2016, monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter deux agents recenseurs.

Mesdames Rose ROY et Pascale LAGARDE seront nommées prochainement, par arrêté municipal. Au cours d'une réunion de travail tenue le 22 septembre 2015 par l'INSEE, à laquelle madame Corinne DUVERT a assisté, en sa qualité de secrétaire de mairie et de coordonnateur communal pour ce recensement, il a été présenté une nouveauté majeure, savoir la possibilité offerte aux habitants de se faire recenser en ligne, dans le but de réaliser un gain de temps, de coût ainsi qu'une gestion simplifiée de la procédure.

Chaque agent recenseur proposera donc aux personnes de se faire recenser par internet, selon des modalités définies dans une notice qui leur sera distribuée.

Le calendrier des opérations est à l'affichage en mairie, pour information aux élus.

DE-62-2015

RÔLE ET COMPÉTENCES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A la suite des opérations électorales de 2014, le Conseil Municipal nouvellement élu a créé des commissions municipales, présidées par le Maire et dirigées par des responsables.

Monsieur Leroy, premier Adjoint, et en sa qualité de responsable de plusieurs commissions, souhaiterait, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, que soient définies les compétences de ces commissions, savoir :

Commission du personnel

- Organisation et fonctionnement des services publics communaux
- Consultation préalable obligatoire pour toute embauche en contrat privé
- Consultation obligatoire pour création- suppression de poste
- Formation du personnel

Commission voirie

Elle a pour compétence :

*Établissement d'un inventaire de la voirie à entretenir- voies communales, chemins ruraux

*programmation des travaux d'entretien, examen des gros projets de voirie, réflexion et

programmation des mesures de sécurité routière sur le territoire communal

Commission bâtiments communaux

